

Image not found or type unknown



Séparation sans passage devant les affaires sociales

Par **saturne_old**, le **08/08/2007** à **21:17**

bonjour,
Propriétaire sous le régime de la communauté, je me sépare de mon conjoint tout en restant dans mon domicile.
N'ayant pas d'activité professionnel, puis-je prétendre à une quelconque aide sociale telle que le RMI ?
Merci de votre réponse ...